

combons la tête sous le poids de nos misères et de nos malheurs; nous ne serions dignes que du mépris de nos adversaires! Mais Dieu merci, il n'en est pas ainsi. Nous sommes encore que nous n'avons pas seulement à conserver notre honneur; nous avons encore à nous préparer un avenir; nous avons encore à en préparer un nos neveux. Voilà pourquoi le comité tout constitutionnel de la réforme et du progrès, parlant au nom des Canadiens, demande des réformes au gouvernement anglais, il demande en premier lieu une bonne représentation par le pays. Est-ce que pour cet acte, ces citoyens zélés et patriotes doivent essuyer les reproches de leurs compatriotes? Est-ce que pour cet acte, ils doivent être traités de révolutionnaires et être assimilés à des brigands et à des scélérats? Bien loin de là; le pays leur doit beaucoup de reconnaissance d'avoir pris l'initiative, et d'avoir aussi bien interprété ses sentiments. Car nul réformiste, et par réformistes on entend à cette heure la majeure partie des habitants de cette colonie, nul réformiste ne désire voir continuer l'état de choses existant. Au contraire, c'est la réforme que veut le pays, et le premier article de la longue liste des réformes à exécuter, c'est d'avoir une meilleure représentation au parlement. Or, quel moyen pour l'obtenir? n'est-ce pas la force morale et la force morale seule? Eh bien! le comité de Québec n'a-t-il pas d'un autre moyen? J'ai recours qu'à cette force, il ne suggère que que cette force, et c'est par cette force qu'il entend triompher. Les lois du pays sont là pour le supporter et prouver que son acte est constitutionnel. Les lois, sont là pour crier bien haut que tous ceux qui accusent de rébellion, les auteurs du Manifeste consultent en ceci que leurs seules passions, ne désirent aucunement le bonheur du pays, et ne veulent que perpétuer un système injuste et oppressif.

Notre bon correspondant de la Gazette ne s'en tient pas à cela; il ajoute que jamais les auteurs de l'Acte d'Union, n'ont eu en vue de défranchiser une partie de la population pourquoi? "parce que, si tel eût été le cas, lors de la passation de cet acte, il n'était pas nécessaire de cacher ce dessein sous une fiction." Vraiment voilà qui s'appelle parler logique. Parce qu'il n'était pas nécessaire de déguiser ce dessein, on conclut qu'on ne l'a jamais eu. Au contraire, si la chose est déguisée, nous concluons qu'on a bien eu le dessein que l'on reproche. Car dans pareille matière, dans un acte aussi important, on aura dû peser chaque clause, on aura dû prévoir la portée de chaque ligne, nous dirions de chaque mot. A plus forte raison, concluons-nous de même, lorsqu'il s'agit d'une des parties principales de l'acte; de celle dont on attendait les plus grands résultats. Car on le sait, le correspondant le dit lui-même, on avait en vue de mettre les tories en majorité au sein du parlement, et alors on ne reculait devant aucun moyen pour parvenir à son but. Voyant le Bas-Canada plus populéux et de beaucoup que le Haut-Canada, on s'est dit: "Basons la représentation sur une division territoriale;" et voilà pourquoi le Bas-Canada n'est pas représenté comme il a droit de l'être; voilà aussi pourquoi les réformistes demandent de changer cette partie de l'acte d'Union.

Après avoir ainsi tenté de disculper le parlement impérial sur ce point, le correspondant doute un peu de son raisonnement; il pense qu'il pourrait bien se faire que ce ne serait pas parfaitement logique. Aussi essaye-t-il de montrer que l'acte d'Union était nécessaire. Il commence par faire le tableau des malheurs du pays, si cette Union n'eût pas eu lieu; puis pour donner de l'appui à cet avis d'imagination, il parle de l'administration sous Sir Charles Bagot d'une manière, qui dénote chez ce correspondant plus de haine et de dépit peut-être que de vérité et de sincérité. Nous ne nous arrêtons pas à toutes ces déclamations, qui ne font que prouver d'avantage l'excellence du Manifeste de Québec et son importance à ce moment-ci surtout. D'ailleurs voici de quoi faire rire aux éclats.

Nous nous imaginons tout bonnement que nous avons raison de nous plaindre de n'être pas représentés en parlement comme la justice le demande. Eh bien! nous ne savons ce que nous disons; le correspondant de la Gazette vient enfin nous éclairer! D'abord nous ne devons pas nous plaindre de ce défaut dans la représentation (défaut que cependant le correspondant admet exister); car "l'acte d'Union n'est pas une mesure temporaire!" Quoi de plus logique? Parce que l'acte d'Union est un acte qui ne doit pas être changé, et qui doit être la base de notre gouvernement à l'avenir, nous ne devons pas nous plaindre! Il est bien vrai que, par cet acte, nous ne sommes pas représentés équitablement dans les chambres législatives; il est bien vrai que par là nous sommes considérés inférieurs à nos co-sujets de la partie supérieure du Pays; cependant nous ne devons rien dire, ce n'est pas un acte temporaire, c'est un acte permanent! Il est bien vrai que nous continuerons à être traités aussi injustement, il est bien vrai que cette injustice doit être aussi criante, durant 50 et peut-être 100 ans; qu'importe, nous nous; c'est un acte permanent! Voilà où nous conduit le beau raisonnement de notre ami le correspondant! Voilà ce que lui suggèrent la justice, l'impartialité et même le bon sens!

Il nous semble à nous que c'est le Bas-Canada qui a droit de se plaindre de l'Acte d'Union, non seulement en ce qui regarde la représentation. Mais il paraît, d'après le correspondant de la Gazette, que toute la population du Bas-Canada se trompe! Car, dit-il, "if either section of the Province have right to complain, it is Upper Canada; if increased in wealth, population, and enterprise, is to have any weight, then surely it would not be just to place her in a secondary position; not would she now tolerate the idea of the representatives of Lower Canada being increased, while hers remained the same."

Eh bien qui l'aurait cru? Le Bas-Canada a une population bien plus nombreuse que le Haut-Canada, et il n'envoie au Parlement que le même nombre de représentants que le Haut-Canada; cependant, si quelqu'un a droit de se plaindre, c'est le Haut-Canada! Quel de plus ridicule! La raison de cela, c'est, dit le correspondant, que l'on doit faire compter pour que que chose l'accroissement des richesses et de la population, et l'esprit d'entreprise. Ainsi il faut entendre que la partie supérieure de la province accroit grandement ses richesses et sa population, qu'elle a l'esprit d'entreprise, et cela beaucoup plus que le Bas-Canada. Supposons que l'esprit d'entreprise y soit plus grand; nous ne trouvrions pas que ce soit une raison de défranchiser une partie de la population du Bas-Canada. Supposons de plus que les richesses augmentent beaucoup plus dans le Haut que dans le Bas-Canada, que conclure de là? qu'il faut défranchiser des milliers de familles Bas-Canadiennes? Non, pas du tout; lorsque l'on veut voir exprimer la volonté du peuple, ce n'est pas sur les richesses, ce n'est pas sur l'esprit d'entreprise qu'on base la représentation; ce n'est et ce ne peut être que sur le chiffre de la population! D'ailleurs, pour répondre à l'insinuation que le Haut-Canada augmente beaucoup plus ses richesses que le Bas-Canada et que l'esprit d'entreprise y est plus grand qu'ici, nous dirons au correspondant de la Gazette que, si tel est le cas, la raison

en est bien tout claire; ce n'est là que la conséquence toute naturelle de ce que l'on fait pour le Haut-Canada. Si l'on donne à celui-ci deux fois plus d'argent pour faire des améliorations qu'on n'en donne à la province inférieure, est-il étonnant que celle-ci demeure dans l'infériorité sous le rapport du progrès et de l'avancement matériel? Que le peuple soit tout et parfaitement représenté, et alors on verra que les Bas-Canadiens ont aussi ceux de l'énergie et de l'esprit d'entreprise. Le Haut-Canada n'y perdrait rien; on lui accorderait les fonds nécessaires, à sa prospérité et à son avancement, mais aussi on devra veiller à ce que la partie inférieure de la colonie ait dans les appropriations la part qu'elle a droit de réclamer.

Nous n'en dirons pas davantage sur cette communication. No. 2; nous ferons seulement observer à nos lecteurs que nous avons commencé par dire que le correspondant en question ne fait nul cas de la saine logique, de la justice et souvent de la vérité. Maintenant que nous avons lu et relu ce document, nous ne pouvons que redire la même chose au sujet du correspondant, et sommes certains que nos lecteurs partageront en ceci pleinement notre opinion.

L'ALBUM DE LA REVUE CANADIENNE.

Nous avons reçu hier la livraison de novembre de l'Album Littéraire et Musical de la Revue Canadienne. Cette livraison, qui sous le rapport typographique n'est pas moins soignée que ses devanciers, contient un morceau de poésie "La Nouvelle Italie", de Barthélemy; qui prouve que ce grand poète n'est pas encore à son déclin. Vient ensuite la fin du procès si fameux de Fouquet, puis la Chronique Américaine de Charles de Boigne que nous n'avons pas eu le temps de lire non plus qu'Armand Carrel par Louis Blanc. Enfin vient la Chronique Canadienne des trois derniers mois, faite par la plume si facile et souvent élégante de L. O. L. Le tout se termine par une romance intitulée: "Apaise-toi." Nous n'avons pas encore pu apprécier l'excellence de cette pièce de musique; néanmoins si vous en jugeons par les mots qui l'accompagnent, ce doit être quelque chose de bon.

On s'abonne aux bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, Montréal.

MALLE ROYALE ANGLAISE ET CHEMIN DE TÉMISCOUATA.

On nous informe que le chemin autour du lac Témiscouata, une distance de 17 1/2 milles; dont 10 1/2 étaient presque impassables, a été tout tard cet automne amélioré par le bureau des travaux publics, et beaucoup de ponts réparés, et plusieurs refaits en neuf; de manière qu'il n'a été éprouvé aucune des difficultés qu'on avait lieu de craindre dans le transport des malles anglaises de novembre qu'on attendait par cette voie. M. Rice, de Madawaska; qui a entrepris de transporter ces malles, a exprimé hautement sa surprise comme sa satisfaction sur le mode judicieux et l'étendue des améliorations faites dans si peu de temps et dans une saison aussi défavorable.

Mgr. l'évêque de Montréal, Mgr. le coadjuteur et tous les prêtres de l'Evêché seront en retraite depuis le 9 au soir jusqu'au 17 courant. En conséquence on voudra bien ne se présenter à l'Evêché que pour des affaires très-pressantes.

FAITS DIVERS.

LA SAISON.—Depuis samedi, nous avons des chemins d'hiver; le temps n'est pourtant pas bien froid; aujourd'hui nous avons le plus beau soleil possible.

DES BRÛTS.—La Gazette de Montréal dit que M. O. R. Gowen se présente à Leeds, où il est sûr d'être élu; M. Brooks à Sherbrooke avec même chance de succès; M. Henry Weston à Beauharnois. C'est un réformiste; la Gazette ne dit pas qu'il soit sûr de se faire élire.

ELECTION.—M. C. S. Rodier, entrepreneur, a été élu hier matin par acclamation représentant du quartier St. Antoine au conseil de ville.

UN INCENDIE.—Samedi à dimanche dans la nuit le feu s'est déclaré dans un appentis occupé par un ouvrier; cette bâtisse, située sur la rue Craig, a été entièrement consumée.

ENCORE UN INCENDIE.—Le feu s'est déclaré la nuit dernière dans une remise contenant des outils de menuisier en arrière de la résidence de T. Pelletier, écr. Les dommages ne sont pas d'une grande conséquence.

HISTOIRE NATURELLE.—A la dernière assemblée mensuelle de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, plusieurs Messieurs en ont été élus membres, parmi lesquels nous remarquons le Dr. Hector Pelletier et Joseph Bouchette, écr.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Greffier de la cour des banqueroutes (district de Gaspé), Peter Wenter, écr.

Juges de Paix (district de Montréal): Robert Conry, John Moran et James Wadsworth, de Aylmer; François Quenneville, Robert Hislop et Augustin Candide Du Clos de Celles, de St. Laurent; John McDonell, de Montréal; Solomon Walbridge et Chester Roberts, de Stanbridge; étrs.

NOTAIRES.—Henri Bolduc, de Québec, et John Chaparron, de la Malbaie, étrs., ont été admis à la pratique du notariat dans le Bas-Canada.

LE TÉLÉGRAMME ET LES MEURTRES.—Le télégraphe annonçait samedi que M. Burnett Morrison avait été assassiné le 22 du mois dernier, et que le shériff croyait que l'un des meurtriers avait gagné Montréal et un autre Toronto. Le même jour la police à Toronto arrêtait D. Dool, et celle de Montréal George Henderson, qu'on suppose être les deux misérables qui ont commis le crime.

LA FAMINE.—Des nouvelles de Terrebonne nous annoncent que la famine menaçait d'y faire de grands ravages; la population, des campagnes gagnait la capitale pour éviter ce fléau. Le gouvernement prenait des mesures pour venir au secours des nécessiteux.

TROP TARD.—Il était arrivé 12 vaisseaux à St. Jean, nouveau Brunswick, destinés pour Québec. C'est trop tard comme l'on voit.

BRUIT.—On dit que M. F. P. Bruneau va être nommé receveur général en place de M. McDonald qui succède à M. Papineau. M. Papineau trait au conseil législatif.

PANIQUE.—Un incident qui aurait pu avoir des suites bien funestes, a eu lieu à la cathédrale hier soir, vers six heures à la fin de la cérémonie de l'archiconfrérie. Dans le moment le plus solennelle où le silence et le recueillement régnaient dans le temple, l'instant où la cloche allait annoncer l'adoration du Très-Saint Sacrement, une fille qu'on reconnut ensuite être une folle qu'on laisse malheureuse, n'entend pas les rues, éblouie sans doute par l'éclat des lumières qui brillait sur l'autel ou occupée de toute autre idée, cria ou feu! feu! On peut se faire une idée de la confusion qu'il s'en suivit. Chacun cherchait à fuir et à sortir de l'église; les personnes qui étaient dans les jubés surtout se précipitèrent dans les escaliers et se heurtèrent les uns contre les autres, au point que plusieurs furent renversées et foulées aux pieds. Personne n'a péri heureusement, et les craintes furent bientôt dissipées à la voix de Mgr. Bourget et de plusieurs membres du clergé qui s'efforcèrent de rassurer les fidèles et de rétablir l'ordre. Mais le cri "au feu" avait retenti au dehors, une cloche d'une maison de pompes avoisinante sonna l'alarme et presque toutes les pompes sortirent et cherchèrent le foyer de l'incendie. Ce ne fut que longtemps après, qu'on apprit de quoi il était question et tout rentra dans l'ordre.

BEAUHARNAIS.—M. Weston, qui était et est peut-être encore le député de M. Ryland, régistrateur du comté de Montréal, vient de publier son adresse aux élections de Beauharnais; comme on le disait, il se déclare partisan de M. Lafontaine.

UN CHEMIN DE FER.—Nous apprenons par les journaux du Haut-Canada que le chemin de fer entre Syracuse et Oswego se construit rapidement. On espère que la ligne entière sera complétée le 4 juillet 1848.

PIE IX.—Le Courier des Etats-Unis que nous recevons à l'instant nous apprend qu'il y a eu une grande assemblée à New-York en l'honneur de Pie IX; il donne l'adresse votée à cette occasion: pour notre prochaine feuille.

TRÈS MAUVAIS.—Le même journal nous apprend une baisse continue à la bourse; cet état fait craindre pour l'avenir.

UN ACTE DE MAUVAIS AUGURE!—Il vient d'être introduit au sénat de la Caroline du Sud des résolutions qui portent que si le congrès adopte le Proviso de Wilmot, la CAROLINE SE CONSIDERERA LIBRE DE FORMER UN GOUVERNEMENT NOUVEAU, SEPARÉ ET DISTINCT! Peut-être la Caroline ne demeurera pas sans imitateurs!

LE MEXIQUE.—Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que le congrès de Queretaro a décidé de lever de nouvelles troupes, de les joindre à celles déjà levées et d'aller délivrer la capitale. Réussira-t-il? C'est plus qu'il est possible de dire.

PONT DE GLACE.—L'hiver est venu poser un pan de sa robe de glace sur notre rivière qui depuis hier s'est arrêtée devant notre village, et quelques personnes ont traversé dessus à pied; ainsi, adieu les faciles voyages de l'été, à nous maintenant les frimats et les cahots. A nous aussi la glace polie, sous les pieds de nos chevaux trotteurs, ajoutent les amateurs de ce genre de sport; déjà un de notre village a marqué les fers piquants de son cheval sur la surface unie de notre rivière Bayonne.

L'AMÉRICAIN FRANÇAIS.—Tel est le titre d'une nouvelle méthode d'apprendre le français publiée à Baltimore, par M. Pierre Cherbonnier, professeur, dont l'expérience est aussi grande que l'érudition. La méthode de M. Cherbonnier se recommande par des aperçus nouveaux qui révèlent de sa part une profonde étude des deux langues française et anglaise. Chacune de ces leçons est un petit daguerréotype qui fait image dans l'esprit, et son dialogue sur l'écrit est aussi ingénieux qu'instructif. On peut se procurer dans nos bureaux, moyennant un dollar, cet ouvrage précieux pour tous ceux qui désirent étudier la langue française dans sa lettre et son esprit.

LE CZAR.—L'empereur Nicolas est arrivé à Varsovie dans la nuit du 9 au 10 octobre, et est descendu au palais Lazien-sky; une heure après est arrivé le grand-duc héritier, et une heure après le grand-duc, le prince Pashewitch.

M. LE COMTE DUMOULIN.—M. le comte Dumoulin, lieutenant-général en retraite, et grand-officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, vient de décéder à Strasbourg à l'âge de 79 ans.

M. DE CASTELLANE.—M. le comte de Castellane, député de Murat, a succombé dans la nuit du 13 au 16 octobre après une longue et douloureuse maladie. M. de Castellane est tombé malade en arrivant à son château de Rochecotte, en Touraine; il ne l'a plus quitté. Il était fils du lieutenant-général de Castellane, qui a fait toutes les guerres de l'empire; il avait épousé la nièce du prince de Talleyrand, et il laisse après lui deux enfants.

M. de Castellane n'avait que trente-trois ans, il était à peu près le membre le plus jeune de la chambre des députés. On se rappelle qu'il fut élu par le collège de Murat, n'ayant encore que vingt-neuf ans, que son élection fut cassée deux fois, par la chambre pour ce motif, et c'est par le moyen de trois élections consécutives, de trimestre, qu'il atteignit l'âge légal.

UNE NOMINATION.—Par un bref du 25 septembre dernier, Sa Sainteté Pie IX a nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand M. Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, doyen de MM. les curés de Paris, chanoine honoraire de Paris et de Nevers, chevalier de la Légion d'Honneur. Mgr. le nonce, en remettant le brevet à M. Frasey, lui a dit que l'intention de Sa Sainteté était aussi d'honorer le clergé de Paris, dont il est le doyen.

NOUVELLE POUR LES POISSONS.—On a vu cette année, sur les côtes d'Irlande, des troupes considérables de navals. Depuis près d'un demi-siècle, ce poisson n'avait pas paru dans ces parages en aussi grande abondance.

Un provincial étant arrêté devant un fort beau magasin de draps de la rue St. Honoré, et des yeux il parcourait successivement les diverses nuances et les différentes grandeurs figurant à l'étalage. Un des commis, de ceux qui ont intérêt sur la vente, remarquant cette attention, proposa au contemplateur d'entrer au magasin, où il lui serait vu et touché des draps supérieurs et d'un prix moins élevé. Le provincial entra et se fit dévorer 30 pièces de draps, à chaque pièce nouvelle il s'écriait: —C'est pas ce drap-là, ce n'est pas encore celui-là... —Mais non! Dieu! monsieur, quel drap vous faudrait-il donc, demandait le commis impatienté? —Il me faudrait... un drap de lit.

Si qu'un de nos abonnés nous faisait parvenir au plus tôt le numéro 91 du volume 8 des Melanges Religieux il nous obligerait beaucoup.

CORRESPONDANCES.

Mor; lettre; vous faites trois questions auxquelles vous aurez des réponses aussitôt que possible; vous voudrez en même temps vous-même faire réponse au sujet d'une de nos demandes; savoir si vous, vous décidez à quelque chose. M. E. B., Québec, lettre; c'est très-court, mais c'est laconique; nous penserons à l'adresse en question. Quant à l'ami, tout est bien. M. E. A., Montréal, note; pour hier. M. N. G. Nicolet, remise; le reçu est donné.

La malle pour l'Europe sera close à Montréal vendredi prochain à neuf heures du matin; les lettres doivent être envoyées avant huit heures.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi, le blé se vendait à Buffalo \$0 95 et \$ 96. La fleur variait de \$4 87 1/2 à \$5. A New-York le même jour, le blé était à \$1 30 et \$1 42; le prix paraissait devoir en augmenter. Pour la fleur, elle se vendait en grande quantité depuis \$6 15 1/2 jusqu'à \$6 37 1/2. A Montréal, la fleur se vend 15c. à 17c. le quintal; le beurre frais 1c. 1d., 1c. 2d., 1c. 3d.; le bœuf 3d., 5d., 6d. Le pain conserve son prix, et le lait est toujours au même taux exorbitant.

NAISSANCE.

A Berthier, le 25 novembre la Dame de M. Maxime Lambert, a mis au monde un fils.

DECES.

A St. Cathbert, le 27 novembre, dame Amélie Sylvestre, épouse de M. Alexis Denis, cultivateur du lieu. A St. Léon, (District de Québec), le 19 novembre, Louis Narcisse-René, âgé de 5 mois et 8 jours, fils de M. Louis Lemieux, relieur; ce qui alarme cette famille, c'est le troisième enfant dans deux mois et 19 jours. A Québec, le 1er Décembre, M. Colin Bruscé, à 34 ans. Le 2, au faubourg St. Jean, Angèle-Joséphine, âgée de 6 mois et 2 jours, enfant de M. Ch. Langlois, Typographe. Le 3 à l'Hotel-Dieu, de Québec après une longue et douloureuse maladie, Sieur Georges Giguère, charpentier, à l'âge de 37 ans, il laisse pour regretter sa perte une épouse, éplorée et quatre enfants.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les Passagers (excepté le Dimanche) entre MONTRÉAL ET LACHINE, à commencer de Jeudi le 25 novembre, comme suit: De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M. De Lachine, 9 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1c. 10 1/2 d. do revient le même jour, 2c. 6d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1c. 3d. do et revient le même jour, 1c. 10 1/2 d. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7d. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 heures arriveront pour les bateaux de Beauharnois et de l'Ottawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les bateaux du Haut-Canada. Montréal, 7 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

EXTRAIT. Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. 24947 8 9 30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. 247800 7 1 Do. retiré do. 34214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5 Balance due ce jour aux déposants. 263059 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, CAISSIER. Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple. 2 Décembre 1847.

TRAITE ELEMENTAIRE DE CALCUL DIFFERENTIEL ET DE CALCUL INTEGRAL. LES amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'élever de plus en plus à l'étude des sciences, et y faire des progrès, sont invités à souscrire à cet ouvrage, qui contient environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait suffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 chelins. Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Augustin Coté et Cie, près de l'Archevêché, chez MM. Grémazie, libraires, rue de la Fabrique, et à Montréal aux bureaux des Melanges.